



Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 05 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de VERRIERES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe VIAUD.

Etaient présents : M. VIAUD Christophe – Mme VERGNAUD Catherine - M. FROMENTEAU Michel - M. GIRAULT Pierrick - M. CARPENTIER Régis - M. DEMEESTER Guillaume - Mme METAYER Catherine - M. MOISY Patrick - Mme ROBERT Catherine - Mme REBEYRAT Bernadette - Mme THIMONIER Sylvie – Mme DECHATRE Sylvie – M. BLANCHARD Olivier

Etaient absents excusés : Mme BELLO Valérie - M. LEDEVIN Mickael

Etaient absents : /

A été nommé secrétaire : Mme DECHATRE Sylvie

<u>Date de convocation :</u> 29/05/2024	<u>Nombre des membres :</u> - en exercice : 15 - présents : 13 - votants : 13
---	---

Points à ajouter :

- Rapport d'activités 2023 de la CCVG
- Sorégies – nouvelle offre 100% Poitou'Vert

Prochaine réunion du conseil municipal : le mercredi 10 juillet 2024 – 20h30

Mr le Maire évoque la visite au Jardin de Verrières de Mr Genty, ayant remporté un prix national au concours des Jardins secrets de la prestigieuse Société nationale d'horticulture de France ; s'étant déroulée à 18h30 en présence de madame la sous-préfète Mme Cartelier et de quelques élus.

Patrick Genty et Fabrice Deligné ont remporté ce prix « Lucie et Roland Gombault », à Paris, le 5 mars dernier.

Finances

Subventions à venir - point sur la trésorerie

En trésorerie au 03/06/2024, nous disposons de la somme de 349 881.38 €. Nous allons percevoir dans les jours qui viennent, de la part du Département la somme de 265 000 € et nous sommes en attente de mandatement de 283 500 € de la part des services de l'Etat ; soit un total de 548 500 € à percevoir. Ce montant correspond aux subventions accordées pour les travaux de la mairie et des aménagements de voirie.

Projets/Travaux

Point sur les travaux en cours

Mr le Maire présente au conseil les plans de l'étude de faisabilité concernant l'immeuble Sausseau réalisés par l'architecte Mme Favreau. Cette étude montre deux perspectives envisagées après démolition du bâtiment. Pierrick Giraud demande si cela restera comme ça.

Guillaume Demeester ainsi que les autres conseillers s'interrogent sur le fait que la bâtisse demeure une simple zone de passage ou sur la possibilité qu'il y aura de l'aménager afin d'en faire un hall de marché.

Mr le Maire rappelle que la première phase consiste en la démolition du bâtiment et la consolidation des murs. Ces projections ne sont pas définitives.

Cette étude sera étudiée le 10 juillet 2024 à 16h, en commission bâtiment. La validation de ce document permettra de lancer les études structurelles et de déterminer un estimatif de travaux.



Mairie de VERRIERES

Mr le Maire en vient en parallèle au préau rue de la Poste.

Pierrick Girault indique qu'une intervention d'une entreprise est prévue courant juin, afin de rénover le préau rue de la Poste.

Rénovation énergétique du groupe scolaire Jules Berry – mise à jour du plan de financement

Délibération n°20240605SB01

Monsieur le Maire rappelle que la phase ADP sur projet a été validée ainsi que la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre.

Il est rappelé le phasage du projet et les nouveaux montants :

- **Tranche 1** - Rénovation énergétique et restructuration de la partie élémentaire : **558 200.00 € HT**
- **Tranche 2** –Rénovation énergétique et restructuration de la partie maternelle : 417 450 € HT + option préau 64 800 € HT : **482 250.00 € HT**

Il convient également de modifier le plan de financement de cette opération :

DEPENSES		RECETTES			
Travaux de rénovation énergétique du Groupe scolaire Jules Berry	Montant (€ HT)	Financeurs / aide	Dépense éligible	Taux d'aide / total de dépenses	Montant
Tranche 1 - rénovation énergétique élémentaire ⁽¹⁾	558 200.00	Sorégies – aide scénario ambitieux	⁽¹⁺²⁺³⁺⁴⁾ 1 169 613.04	25.00 %	292 403.25
Tranche 2 - rénovation énergétique maternelle ⁽²⁾	482 250.00	Etat – Fonds Vert	⁽¹⁺²⁺³⁺⁴⁾ 1 169 613.04	10.26 %	120 000.00
MOE ⁽³⁾	120 883.04	Etat - DETR/DSIL	⁽¹⁾ 558 200.00	21.37 %	250 000.00
Frais annexes ⁽⁴⁾	8 280.00	Etat - DETR/DSIL	⁽²⁺³⁺⁴⁾ 611 413.04	21.37 %	250 000.00
		TOTAL DES SUBVENTIONS		78 %	912 403.25
		Sorégies avance remboursable –	⁽¹⁺²⁺³⁺⁴⁾ 1 169 613.04	22 %	257 209.79
TOTAL	1 169 613.04	TOTAL		100.00 %	1 169 613.04

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Valide ce plan de financement.
- Autorise le maire à signer tout document des financeurs portant sur ce projet.

Mr le Maire rappelle qu'Energies Vienne valide nos projets et études.

Régis Carpentier demande quel gain sera apporté à la commune.

Guillaume Demeester répond que la commune ne s'engage pas pour que cela rapporte.

Cela va apporter un groupe scolaire accueillant de qualité, rétorque Mr le Maire. A terme il n'y aura plus de fuel ni de gaz, nous les remplacerons par une pompe à chaleur, plus intéressante de nos jours, économiquement.

Il en sera de même pour l'éclairage de l'EHPAD, qui deviendra un éclairage LED : il faudra compter environ 38 000€ de travaux afin de s'équiper.

Les bâtiments c'est comme la voirie cela s'entretient, termine Mr le Maire.



Vie quotidienne

Téléphonie/Internet – Propositions de la société SRT

Régis Carpentier présente au Conseil municipal le compte-rendu de la réunion avec le commercial de SRT, proposant une offre économique plus intéressante sur la globalité à l'année que celle de notre fournisseur Orange actuellement.

Une deuxième offre, qui reste à étudier, proposée la veille, serait de couvrir toute la commune afin de limiter le nombre de connexions au réseau et ainsi en diminuer les coûts. Elle comprend également l'investissement pour l'achat du matériel.

Le but étant de réduire le coût des factures de téléphonie pour les bâtiments municipaux et ensembles communaux : ateliers, pôle périscolaire, école, salle polyvalente, salle Jean Alain- Lochon et médiathèque.

Sylvie Thimonier et Olivier Blanchard semblent perplexes face au fait que ces services puissent être sérieux tant dans la qualité que dans la durée.

A cela, Régis Carpentier répond qu'en terme d'offres et de services il ne peut pas voir dans l'avenir mais qu'il certifie voir SRT être une société fiable.

Le Maire ajoute qu'ils travaillent avec des connaissances à lui qui sont satisfaites. Guillaume Demeester quant à lui mentionne qu'ils travaillent avec des petites collectivités où cela fonctionne très bien, que c'est une offre incluant la fibre et comme actuellement nous ne l'avons pas, ce serait un gros avantage.

Le Maire complète qu'ils sont basés à Valence en Poitou, une proximité avantageuse si nous sommes en panne.

Il demande aux conseillers de bien vouloir se renseigner auprès des autres communes en attendant le prochain conseil le 10 juillet, durant lequel le sujet sera débattu en vue d'une éventuelle délibération.

Présentation de la nouvelle maquette du site internet de la commune

Catherine Robert expose deux maquettes concernant le travail réalisé en collaboration avec les services pour le relooking du site internet de la commune.

La première maquette proposée ne convient pas en terme visuel et n'intègre qu'un tiers des contenants du site ; une deuxième mise à jour avec des photos récentes sera envoyée par la suite.

Elle rappelle que cela reste à construire et qu'elle continue de travailler sur le projet.

Le Maire la remercie de son travail et de son investissement.

Rapport d'activités 2023 de la CCVG

Délibération n°20240605SB02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport d'activités 2023 de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe ainsi qu'un extrait du compte administratif de l'établissement.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-39 du CGCT, il convient que le conseil municipal émette un avis sur ce rapport.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

-Valide le rapport d'activités 2023 ainsi que l'extrait du compte administratif de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.

Sorégies : nouvelle offre 100% Poitou'Vert

Délibération n° 20240605SB03

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'offre Sorégies Idéa dont la commune bénéficie depuis plusieurs années n'est plus commercialisée mais remplacée par Poitou'vert.



Cette nouvelle offre propose une électricité entièrement issue des parcs producteurs d'énergie renouvelable du territoire et 100 % de l'équivalent de la consommation électrique qui est directement produit à partir d'énergies renouvelables locales. Cette énergie verte est produite, soit par des centrales exploitées par Sorégies, soit par des installations régionales de producteurs partenaires à qui le syndicat achète l'énergie, en direct. Cela permet ainsi le soutien immédiat des ENR sur le territoire.

Cette électricité renouvelable distribuée 100% en circuit court permet à Sorégies de proposer un tarif avantageux à -6% du tarif réglementé de vente (TRV) sur l'abonnement et le kWh. Soit une tarification aussi attractive que l'ancienne offre Idéa.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A 12 voix POUR et 1 voix CONTRE

- Emet un avis favorable à l'offre de renouvellement proposée.**
- Autorise M.le Maire à signer tout document s'y rapportant.**

Régis Carpentier ajoute que le coût de l'éolien est moins chère que le solaire. Il y a des choses qui vont se mettre en place, une énergie qui serait indépendante.

Guillaume Demeester demande ce qu'il est prévu en ce qui concerne les parkings.

Tout ce qui est considéré en parkings peut être argumenté mais cela arrivera le moment opportun répond Mr le Maire.

Régis Carpentier reste sur sa position, jugeant la proposition paradoxale : selon lui, nous ne voulons pas de l'éolien et nous allons aller avec des énergies pour un minimum de baisse de tarif.

Eolien

Présentation de l'étude d'impact – projet éolien de Eolise

Délibération n°20240605SB04

Monsieur le Maire projette les photos des différentes prises de vues des éoliennes de Verrières, St-Laurent-de-Jourdes et présente ainsi le résumé non-technique de l'étude d'impact reçue ce mercredi 5 juin 2024.

Monsieur le Maire précise que le projet de ses 6 éoliennes sera positionné entre 645 mètres et 500 mètres des habitations ; par exemple, à 645 mètres du lieu-dit Brepouil et à moins de 800 mètres du jardin de Monsieur Genty qui a remporté le prestigieux prix Lucie et Roland Gombault à Paris le 5 mars dernier.

Notre plan paysager n'est toujours pas respecté car il impose une distance minimale de 800 mètres de tout bâtiment.

Le Maire indique également au Conseil municipal que le résumé de cette étude ne fait pas apparaître les avis défavorables de la municipalité de Verrières depuis 2019, avec de nombreuses délibérations prises contre ce projet éolien d'Eolise.

L'enquête publique devrait avoir lieu à la fin de l'année 2025.



Mairie de VERRIERES

Il termine en révoquant les différentes actions de la Commune menées contre Eolise depuis le début, soit l'envoi d'un courrier appuyé par d'autres collectivités et la CCVG, ainsi que les différentes délibérations prises à leur rencontre :

- l'avis défavorable du conseil municipal exprimé par délibérations n°20190612SB07 en date du 12 juin 2019, n°20230607SB17 en date du 7 juin 2023 concernant l'implantation de projets éoliens sur le territoire de la commune et n°20230906SB14 en date du 6 septembre 2023 refusant la sollicitation du groupe WKN.
- le refus d'Eolise d'organiser une réunion publique par l'envoi d'un courrier en date du 12 janvier 2024

Il conclut sur l'importance de prendre une délibération montrant le fait que la conclusion n'intègre pas l'avis défavorable du conseil ; que cela ne changera probablement rien mais que cela montrera la détermination des élus.

Ainsi,

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du résumé non technique de l'étude d'impact (demande d'autorisation environnementale du parc éolien de Verrières) commandée par Eolise et réalisée par ENCIS Environnement, reçue en Mairie ce mercredi 5 juin 2024.

Cette étude porte sur un projet de 6 éoliennes, d'une hauteur de 230 mètres et d'une puissance unitaire de 6MW maximum, dont 5 sur Verrières et 1 sur St-Laurent-de -Jourdes.

Après avoir rappelé l'avis défavorable du conseil municipal exprimé par délibérations n°20190612SB07 en date du 12 juin 2019, n° 20230607SB17 en date du 7 juin 2023 concernant l'implantation de projets éoliens sur le territoire de la commune et n°20230906SB14 en date du 6 septembre 2023 refusant la sollicitation du groupe WKN,

Après avoir rappelé le refus d'Eolise d'organiser une réunion publique par l'envoi d'un courrier en date du 12 janvier 2024,

Considérant la présence d'une ligne haute tension et de la Centrale Nucléaire de Civaux qui impactent énormément la qualité des paysages,

Considérant la présence de nombreux parcs éoliens dans le sud Vienne et la répartition inégale des projets éoliens sur le territoire national,

Considérant l'importance de préserver les paysages, la qualité de vie, la vie économique et l'attractivité de la commune ainsi que ses habitants, artisans, commerçants et services,

Considérant que la société Eolise ne prend pas en considération et n'intègre toujours pas l'avis défavorable de la commune dans sa conclusion d'étude,

Entendu les débats,

Demande au conseil municipal de bien vouloir émettre un avis concernant cette étude d'impact de projets éoliens sur le territoire de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

A 12 voix CONTRE et 1 abstention

-Réaffirme son opposition au projet envisagé d'installation d'éoliennes sur le territoire de la Commune de Verrières ainsi que celui de St-Laurent-de-Jourdes.

-Autorise Monsieur le Maire à signer tout document et à effectuer toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



Manifestations

Organisation de l'inauguration de la mairie

Il est rappelé que tout les élus seront présents excepté Catherine Métayer (pour obligation personnelle).
Mr le Maire rappelle la nécessité d'une mobilisation d'élus pour l'organisation ainsi que le rangement du midi.
Pierrick Girault, Patrick Moisy, Régis Carpentier ainsi que Guillaume Demeester seront présents le matin.

Organisation de la cérémonie de la Couarde

Cette année, nous commémorerons les 80 ans du massacre de la Couarde, avec un rassemblement des portes drapeaux devant l'église à 9h15, une messe à 9h30, un rassemblement devant le parvis de la mairie des porte-drapeaux et des autorités militaires et civiles à 10h30, un dépôt de gerbe sur la tombe du lieutenant Stephen à 10h45, puis la cérémonie officielle au monument de la Couarde en présence de Monsieur le sous-préfet, le colonel Desvergnès et ses hommes avec un piquet d'honneur militaire.

Une délégation de Britanniques, dont certaines familles des SAS, seront également présentes à cette commémoration.

Les écoles de Verrières et de Lhonnaizé seront également présentes, ainsi qu'une association d'anciens véhicules militaires.

Une plaque commémorative sera également dévoilée pour ce 80^{ème} anniversaire.

Le Maire remercie par avance les élus qui pourront se rendre disponibles pour l'organisation de cette cérémonie.

Point élections

Rappel des permanences du bureau de vote :

Président : Christophe VIAUD

9 juin 2024	Permanences			
8h00-10h30	O. BLANCHARD	V. BELLO	P. GIRAULT	S. DECHATRE
10h30-13h00	C. METAYER	C. VERGNAUD	M. FROMENTEAU	R. CARPENTIER
13h00-15h30	S. THIMONIER	P. MOISY	B. REBEYRAT	
15h30-18h00	M. LEDEVIN	C. ROBERT	G. DEMEESTER	

Questions diverses

Ecole : Sylvie DECHATRE rappelle que le Conseil d'école du groupe scolaire Jules Berry s'est déroulé le 13 juin 2024 ; la distribution des livres aux enfants de l'école avec M. le Maire comme chaque année pour les récompenser de leur travail a eu lieu le 27 juin dernier.

Elle ajoute que dix nouvelles familles ont assisté à la visite du pôle périscolaire, pour les nouveaux qui feront leur rentrée prochaine en septembre.

L'année scolaire s'est clôturée par une belle fête d'école le vendredi 28 juin 2024. Elle remercie l'association du foot le FC3VALLEES86 pour le prêt du stade.

Tour de table

Aucune relevée.



Mairie de VERRIERES

Fin de séance

A VERRIERES, le 17/06/2024

Le Maire, Christophe VIAUD

La secrétaire de séance, Sylvie DECHATRE